

## CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Janvier 2023

21x23

### MODIFICATION DU TEMPS DE TRAVAIL D' AGENTS TITULAIRES

Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail d'agents titulaires.

Il s'agit de permettre d'augmenter le temps de travail d'agents recrutés initialement à temps non complet et pour lesquels un passage à temps complet répond à un besoin des services concernés : le service éducation, le service de l'administration générale et le service petite enfance.

Le Maire propose à l'assemblée le passage à temps complet des postes suivants :

- un adjoint technique principal 2<sup>ème</sup> classe au sein du service éducation en tant qu'agent d'entretien,
- un adjoint administratif territorial au sein du service administration générale en tant qu'agent d'accueil et polyvalent,
- Un animateur principal 2<sup>ème</sup> classe au sein du service Petite Enfance en tant que gestionnaire petite enfance.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu cet exposé,

- ADOPTE les propositions d'augmentation de temps de travail ainsi que la modification du tableau des emplois et des effectifs, à compter du 1<sup>er</sup> février 2023.

- DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales de ces agents titulaires sont inscrits au budget,

- SE PRONONCE comme suit :

POUR : 35  
CONTRE : 0  
ABSTENTION : 0

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ

LE SECRETAIRE  
ROMAIN AMARO

LE MAIRE  
MICHEL AMIEL